

COMMUNE DE LULLY



ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), la Municipalité de Lully, soumet à l'enquête publique,

DU 11 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 2026

L'inscription d'une servitude de passage public pour mobilité douce, en faveur de la Commune de Lully, grevant les parcelles no 146, 149 et 153, situées en limite de la Commune de Saint-Prex à l'amont de la route suisse.

Le dossier est déposé au greffe Municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau.

Les oppositions ou les observations doivent être adressées par lettre recommandée au greffe municipal, ou consignées sur la feuille d'enquête. Il ne sera pas tenu compte des oppositions ou observations déposées après l'expiration du délai d'enquête.

La Municipalité